



CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/10/13
2 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dixième réunion

Bangkok, 7-11 février 2004

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire*

OPTIONS EN VUE D'UNE INITIATIVE TRANSVERSALE ET INTERSECTORIELLE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LA SANTÉ

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Au paragraphe 7 de la décision VII/32, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), et en tenant compte des travaux en cours, d'engager les consultations nécessaires et avancer des options, que la huitième réunion de la Conférence des Parties aura à examiner, en vue d'une initiative transversale et intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, dans le programme de travail existant sur la diversité biologique agricole, et de renforcer les initiatives existantes sur l'alimentation et la nutrition, renforcer les synergies et intégrer pleinement les questions de diversité biologique dans leurs activités, en vue de concrétiser le but 2 de l'Objectif 1 de développement pour le Millénaire ainsi que tout autre Objectif pertinent. Etant donné qu'une alimentation adéquate et une bonne nutrition sont nécessaires au maintien de la santé, il est logique d'inclure la "santé" au titre de cette question.

2. Il existe de nombreux liens entre la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé humaine. Au niveau génétique et au niveau des espèces, la diversité biologique fournit les éléments nutritionnels de base, notamment énergie, protéines, lipides, minéraux et vitamines, et remplit des fonctions biologiquement actives non nutritives (propriétés antibiotiques, immuno-modulatrices, maintien des systèmes nerveux, anti-inflammatoires, antioxydantes, antidiabétiques et hypolipémiantes). La diversité des fruits, des légumes à feuilles alimentaires et d'autres plantes et algues est particulièrement importante à cet égard, mais les poissons et d'autres produits animaux sont également importants. Les espèces cultivées peuvent être complétées par la récolte d'espèces sauvages, ce qui est d'importance particulière pour les communautés autochtones et les communautés pauvres et vulnérables, surtout durant les périodes de carence des principaux aliments de base. Outre son rôle de soutien et de maintien de la production d'aliments, la diversité biologique, en sous-tendant la diversité alimentaire, à un rôle à jouer dans le domaine de la malnutrition associée à la pauvreté, et des maladies liées à l'obésité associées avec l'urbanisation, dans les pays développés et les pays en développement.

* UNEP/CBD/SBSTTA/10/1.

/...

3. Outre l'Organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), les organisations partenaires comprennent l'Organisation mondiale pour la santé (WHO) et le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies. Parmi les initiatives internationales existantes pertinentes figurent: le Plan d'action mondial pour la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire (en cours de préparation dans le cadre du Projet Objectifs du Millénaire du Secrétaire général) et de son plan d'action contre la faim; le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO; la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'Organisation mondiale pour la santé; et l'Evaluation internationale de la science et de la technologie agricoles au service du développement.

4. Il est proposé que les objectifs de l'initiative consistent à promouvoir l'utilisation accrue de la diversité biologique dans le cadre de programmes qui contribuent à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de nutrition et de santé humaines, et à accroître ainsi la sensibilisation à l'importance de la diversité biologique et de sa conservation. Il est proposé en outre que l'initiative se concentre sur un nombre limité d'activités destinées à sensibiliser le public au rôle que joue la diversité biologique dans l'alimentation, la nutrition et la santé et à intégrer les questions liées à la diversité biologique dans les initiatives existantes traitant de l'alimentation, de l'agriculture, de la santé et de la nutrition, notamment les initiatives mentionnées au paragraphe précédent. L'initiative complèterait les activités en cours dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la Convention sur la diversité biologique, et d'autres initiatives existantes connexes.

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter:

a) Demander au Secrétaire exécutif d'examiner plus avant les liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la santé; les initiatives existantes sur l'alimentation, la nutrition et la santé et la portée éventuelle de l'initiative transversale et intersectorielle proposée, telle qu'est décrite dans le présent document;

b) Prier le Secrétaire exécutif de poursuivre la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut international des ressources phytogénétiques, et d'engager des consultations avec d'autres organisations, notamment celles qui sont responsables des initiatives existantes pertinentes, et, moyennant la disponibilité des ressources nécessaires, d'organiser une consultation sur la portée de l'initiative proposée conjointement avec la trente et unième session de Comité permanent de la nutrition des Nations Unies qui se tiendra à Brasilia, en mars 2005.

I. INTRODUCTION

1. À sa septième réunion, la Conférence des Parties a examiné le rapport entre la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs de développement pour le Millénaire et adopté la décision VII/32. Au paragraphe 7 de cette décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut international des ressources phytogénétiques, et en tenant compte des travaux en cours:

a) D'engager les consultations nécessaires et avancer des options, que la huitième réunion de la Conférence des Parties aura à examiner, en vue d'une initiative transversale et intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, dans le programme de travail existant sur la diversité biologique agricole; et

b) De travailler avec les organisations compétentes en vue de renforcer les initiatives existantes sur l'alimentation et la nutrition, renforcer les synergies et intégrer pleinement les questions de diversité biologique dans leurs activités, en vue de concrétiser le but 2 de l'Objectif 1 de développement pour le Millénaire (Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim) et indirectement les buts 4 (Réduire la mortalité infantile), 5 (Améliorer la santé maternelle) et 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies).

2. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif a écrit à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Institut international des ressources phytogénétiques et au Président du Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, les informant de la décision, et a tenu des discussions informelles avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut international des ressources phytogénétiques. Le Secrétaire exécutif a également participé à la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation 2004 sur le thème de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et présenté un exposé sur le rôle de la diversité biologique dans l'alimentation, la nutrition et la santé.

3. Afin d'assister l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans son examen de cette question ainsi que les consultations ultérieures avec d'autres organisations compétentes, le Secrétaire exécutif a préparé la présente note, qui examine les liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé (section II); énumère les diverses initiatives existantes pertinentes (section III); et examine la portée éventuelle de l'initiative (section IV).

4. Le Secrétaire exécutif entend engager des consultations avec des organisations s'intéressant aux initiatives énumérées dans la section III de la présente note. Moyennant la disponibilité de ressources, le Secrétaire exécutif à l'intention de convoquer une réunion informelle d'organisations s'intéressant aux initiatives énumérées dans la section III de la présente note en marge de la trente et unième session du Comité permanent de la nutrition des Nations Unies à Brasilia, Brésil, en mars 2005. Le Comité permanent de la nutrition réunit un grand nombre de parties prenantes pertinentes.

5. L'initiative proposée offre une occasion de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier le but 2 de l'objectif 1 et, ce faisant, d'accroître la sensibilisation des décideurs et du grand public à l'importance de la contribution de la diversité biologique à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la santé.

6. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter fournir des avis concernant la portée éventuelle de cette initiative ainsi que la voie à suivre.

II. EXAMEN DES LIENS QUI EXISTENT ENTRE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LA SANTÉ

7. Il existe de nombreux liens entre la diversité biologique, qui sont tous directement ou indirectement liés à la santé humaine, dont une alimentation adéquate et une bonne nutrition sont des conditions préalables. Par conséquent, bien que la décision VII/32 ne se réfère pas spécifiquement à la santé, il semble approprié de l'inclure dans cette question, ainsi que les organisations de la santé compétentes (notamment l'Organisation mondiale de la santé).

8. La diversité biologique procure une grande variété d'espèces végétales et animales comestibles qui ont été et sont encore utilisées comme sources d'alimentation, notamment des plantes (légumes à feuilles, fruits, noix, racines et tubercules), algues, champignons, viande de brousse, insectes et autres arthropodes, ressources aviaires et produits halieutiques (y compris les mollusques, les crustacées et d'autres invertébrés, et les poissons de mer). A une époque ou une autre, environ 7000 espèces végétales et plusieurs milliers d'espèces animales ont été utilisées en tant que produits alimentaires humains. Certaines communautés autochtones et traditionnelles utilisent plus de 200 espèces pour se nourrir.

9. Les espèces cultivées sont souvent complétées par la récolte d'espèces sauvages qui revêtent une importance nutritive particulière. En général, les sources sauvages d'alimentation sont particulièrement importantes pour les communautés pauvres et sans terre, ainsi que pendant les périodes de famine et d'insécurité ou de conflit, lorsque les mécanismes d'approvisionnement alimentaire habituels sont interrompus et que l'accès des populations locales ou déplacées à d'autres produits alimentaires est limité. Les produits alimentaires sauvages jouent même souvent un rôle important en complétant les aliments de base pour fournir un régime alimentaire équilibré.

10. Ainsi, au niveau génétique et au niveau des espèces, y compris la diversité qui existe au sein des espèces végétales, des poissons et autres espèces animales et entre elles, la diversité biologique fournit les éléments de base de la nutrition, notamment énergie, protéines, lipides, minéraux et vitamines. En outre, les constituants alimentaires peuvent avoir des fonctions antibiotiques, immuno-modulatrices, de maintien des systèmes nerveux, anti-inflammatoires, antioxidant, antidiabétiques et hypolipémiantes.

11. Quelques études épidémiologiques réalisées aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe et des études de cas réalisées en Afrique et en Asie soutiennent le dogme conventionnel concernant les bienfaits d'un régime alimentaire varié, particulièrement en fruits et en légumes. L'état nutritionnel et la croissance infantiles sont améliorés par la consommation d'une plus grande variété d'aliments. Vu qu'il est difficile d'identifier précisément des régimes alimentaires optimaux, un régime alimentaire varié et équilibré à base de légumineuses, fruits, légumes et produits alimentaires animaux, fournit une protection essentielle contre les incertitudes de la dépendance d'un régime moins varié et demeure le choix préféré pour la santé humaine.

12. Une épidémie mondiale d'obésité liée au régime alimentaire et de maladies non transmissibles est en train d'émerger à mesure que les populations de plus en plus urbanisées adoptent un régime alimentaire plus riche en calories et moins varié en fruits et légumes que les régimes alimentaires traditionnels. De nombreux pays sont confrontés au soi-disant "double fardeau" des maladies liées au régime alimentaire: les problèmes simultanés de l'incidence de maladies aiguës et transmissibles parmi les populations sous-alimentées et de l'incidence croissante de maladies chroniques associées à l'embonpoint et à l'obésité. En soutenant la diversité alimentaire, la diversité biologique a un rôle à jouer dans l'abord de la sous-alimentation associée à la pauvreté et des maladies liées à l'obésité associées à l'urbanisation, dans les pays développés et les pays en développement.

13. Outre la fourniture de produits alimentaires, la diversité biologique joue un rôle important dans la production et viabilité agricoles. La diversité génétique prévoit l'adaptation à la variété des besoins et des conditions actuelles ainsi que l'adaptabilité aux besoins et conditions en évolution. La "diversité biologique associée" soutient la production agricole par le cycle des éléments nutritifs, le contrôle des organismes nuisibles, la pollinisation et d'autres rapports symbiotiques.

14. La diversité biologique est également nécessaire à la transformation et au traitement des aliments. Toute une variété de levures, par exemple, contribue à la diversité des boissons alcoolisées et, ce qui est peut-être plus important, à la production de pain. De même, d'autres champignons et bactéries jouent un rôle important dans la production, entre autres, de yoghourts, de fromages et de produits fermentés (conserves).

15. Outre leur influence sur la nutrition et la santé humaine, les préférences alimentaires constituent d'importants facteurs motivants de production alimentaire et de ses conséquences pour la diversité biologique et les écosystèmes, par leur impact sur les sols, l'emploi d'engrais nitriques et autres engrais, et l'exploitation des ressources sauvages. De même, les préférences et traditions culturelles contribuent à préserver les connaissances sur les avantages de régimes variés ou d'aliments particuliers et sur les méthodes de production, préparation et consommation. Il existe par conséquent des liens significatifs entre l'alimentation, la nutrition, la santé et l'article 8j) et les dispositions connexes de la Convention.

III. INITIATIVES INTERNATIONALES EXISTANTES ET PARTENAIRES PERTINENTS

16. Le paragraphe 7 de la décision VII/32 de la Conférence des Parties demande que les questions de diversité biologique soient pleinement intégrées dans les initiatives existantes sur l'alimentation et la nutrition en vue de concrétiser le but 2 de l'objectif 1 de développement pour le Millénaire ainsi que tout autre objectif de développement pour le Millénaire. En dehors des efforts déployés à l'échelon mondial pour réaliser les Objectifs de développement pour le Millénaire, les initiatives existantes comprennent les initiatives dans les secteurs agricole et de développement rural et dans les secteurs de l'alimentation, de la santé et de la nutrition.

17. Il existe un certain nombre de projets et de programmes aux niveaux international et national qui traitent directement de cette question, un grand nombre d'entre eux mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole. A titre d'indication de la portée des actions entreprises dans ce domaine, on trouvera ci-dessous des exemples d'initiatives pertinentes. Une analyse plus approfondie des initiatives en cours sera entreprise au cours de l'élaboration plus poussée de l'initiative sur la diversité biologique pour l'alimentation, la nutrition et la santé.

A. Plan d'action mondial pour la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire

18. L'objectif 1 de développement pour le Millénaire, et plus particulièrement son but 2, est reflété dans l'objectif adopté par la Conférence mondiale de l'alimentation de la FAO (voir ci-dessous). La bonne nutrition est essentielle à la réalisation concrète de ce but et de cet objectif et des buts et objectifs connexes susmentionnés. L'initiative sur l'alimentation, la nutrition et la santé présente donc un intérêt évident pour les Objectifs de développement pour le Millénaire.

19. Parmi les indicateurs établis pour les buts et objectifs pertinents figurent la prédominance de la maigreur des enfants, la proportion de la population vivant au-dessous du niveau minimum de consommation d'énergie alimentaire et l'incidence de maladies liées au régime alimentaire.

20. Un Plan d'action mondial pour la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire est en cours d'élaboration dans le cadre du Projet Objectifs du Millénaire, projet consultatif indépendant exécuté sous la responsabilité du Secrétaire général des Nations Unies. L'action spécifique de l'Equipe sur la faim (objectif de développement 1, but 2) comprend une recommandation qui vise à promouvoir la production et la consommation locales d'aliments riches en micronutriments à des prix raisonnables et culturellement adaptés, par le biais de campagnes de commercialisation parallèle sur l'importance de la diversité nutritionnelle.

B. Plan d'action de la Conférence mondiale de l'alimentation et initiatives connexes

21. La Conférence mondiale de l'alimentation a adopté un objectif qui consiste à réduire de moitié, entre 1996 et 2015 au plus tard, le nombre de personnes sous-alimentées, concordant avec le but 2 de l'objectif 1 de développement pour le Millénaire.

22. Le Plan d'action de la Conférence mondiale de l'alimentation comporte des engagements à l'accès à un régime alimentaire nutritionnellement adéquat et mentionne en particulier à la fois les ressources génétiques (et le Plan d'action mondial de la FAO, voir ci-dessous) et la diversité biologique de façon plus générale, (notamment la Convention sur la diversité biologique).

23. En vue de mobiliser les actions entreprises pour réaliser l'objectif de 2015 mentionné plus haut, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a élaboré un programme de lutte contre la faim et créé une Alliance internationale de lutte contre la faim. En outre, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, la FAO a créé un Système d'information et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA).

24. Le Forum spécial de Comité de la sécurité alimentaire de la FAO que soit effectuée, pour octobre 2006, un évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de 2015, qui offrirait une occasion précieuse d'assurer la pleine intégration des questions liées à la diversité biologique dans les efforts de concrétisation de cet objectif.

25. L'élaboration de lignes directrices facultatives sur le Droit à une alimentation suffisante est une initiative connexe de la FAO. Le projet de lignes directrices, encore en cours de négociation, reconnaît l'importance de la diversité alimentaire et recommande que "en cas de besoin, les Etats devraient prendre des mesures propres à préserver, adapter et renforcer la diversité alimentaire ...".

26. Le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, adopté à la Conférence internationale technique de Leipzig en 1996 et approuvé par la suite par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (décision III/11), comprend deux activités qui intéressent directement l'initiative transversale et intersectorielle:

- (a) Activité 12: promouvoir le développement et la commercialisation des cultures et des espèces sous-utilisées; et
- (b) Activité 14: développer de nouveaux marchés pour les variétés locales et les produits riches en diversité alimentaire.

C. La Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'Organisation mondiale pour la santé

27. La Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'Organisation mondiale pour la santé a été adoptée à l'Assemblée mondiale de la santé le 22 mai 2004. Bien que le rôle de l'alimentation dans la santé soit l'un des principaux domaines visés par cette Stratégie, on n'y trouve aucune référence particulière à la diversité alimentaire. Néanmoins, la Stratégie reconnaît les avantages potentiels des pratiques alimentaires traditionnelles pour la santé, notamment celles des communautés autochtones. Cette stratégie s'appuie sur un rapport OMS/FAO sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé, publié en 2003.

D. Le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies

28. Le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies est un comité interdisciplinaire composé de professionnels de différentes institutions compétentes des Nations Unies, d'organismes bilatéraux et de la société civile qui fournissent des avis et des recommandations au système des Nations Unies ainsi qu'à l'ensemble de la communauté du développement.

E. Commission internationale du riz

29. À sa vingtième session, la Commission internationale du riz a fourni d'importantes orientations aux générateurs et rassembleurs de données sur la composition des aliments en formulant les recommandations suivantes: i) la diversité biologique existante des variétés de riz et leur composition nutritionnelle doit être explorée avant de s'engager dans des activités transgéniques; ii) le contenu

nutritionnel doit faire partie des critères de promotion de cultivars; et iii) l'analyse des nutriments et la diffusion de données spécifiques aux cultivars devraient être entreprise de façon systématique.

F. Recherche et évaluation agricoles

30. La Stratégie de l'Institut international des ressources phytogénétiques, Diversité pour le développement, reconnaît expressément la contribution de la diversité biologique aux moyens de subsistance, notamment par la nutrition.

31. Le Groupe consultatif sur la recherche agricole a investi dans un programme de recherche qui vise à produire des aliments de base denses en nutriments en suivant l'exemple de l'enrichissement biologique du riz à la vitamine A pour produire la variété "golden rice". Outre les initiatives du Centre international de recherche agronomique (CGIAR) sur l'utilisation de la diversité biologique pour accroître la production alimentaire, il serait possible de compléter cette approche par d'autres approches basées sur l'utilisation accrue des propriétés nutritionnelles d'une variété de sources de produits alimentaires végétales.

32. La Banque mondiale, en collaboration avec le Programme de Nations Unies pour l'Environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a récemment lancé une Evaluation internationale des sciences et de la technologie agricoles pour le développement. La valeur des approches relatives à la nutrition et la santé basées sur la diversité pourrait être analysée dans le cadre de cette évaluation.

G. Initiatives pertinentes dans le cadre du processus de la Convention sur la diversité biologique

33. L'initiative transversale et intersectorielle a été conçue pour être développée dans le cadre du programme de travail existant sur la diversité biologique agricole de la Convention sur la diversité biologique. Ce programme de travail comporte quatre éléments: i) évaluation; ii) gestion adaptative (identifier les pratiques, technologies et politiques de gestion qui favorisent les effets positifs et atténuent les répercussions négatives de l'agriculture sur la diversité, et accroître la productivité et la capacité d'assurer la subsistance, en approfondissant les connaissances, la compréhension et la sensibilisation concernant les produits et fonctions multiples assurés par les différents niveaux et fonctions de la diversité biologique); iii) renforcement des capacités; et iv) intégration. Dans le contexte du programme de travail sur la diversité agricole, cette initiative ne doit pas nécessairement être liée à tous ses éléments, mais une évaluation préliminaire indique qu'elle a trait à la majorité d'entre eux.

34. L'initiative intéresserait également les autres programmes de travail et questions intersectorielles, notamment les questions relatives à la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, des zones marines et côtières (en particulier les ressources halieutiques et l'aquaculture), des forêts et des zones arides et sub-humides (viande de brousse et produits forestiers non ligneux). Un examen plus approfondi de ces liens sera effectué lors de l'évaluation plus poussée de l'initiative.

35. La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes représente une autre initiative pertinente de la Convention sur la diversité biologique, notamment dans le contexte des objectifs suivants:

(a) Objectif 13: Mettre fin à l'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales qui soutiennent les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé; et

(b) Objectif 14: Incorporation de l'importance de la diversité des plantes et la nécessité de sa conservation aux programmes de communication, éducation et sensibilisation.

36. La mission du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique "d'assurer, d'ici à 2010, une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète" lie expressément la diversité biologique à l'atténuation de la pauvreté, lien qui est également reflété dans le Plan d'application de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable. Le

cadre d'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de 2010 comprend notamment l'indicateur de développement: "Diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture".

IV. ÉLÉMENTS D'UNE INITIATIVE INTERNATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LA SANTÉ

37. L'objectif de l'initiative est de promouvoir l'utilisation accrue de la diversité biologique dans les programmes qui contribuent à la sécurité alimentaire ainsi qu'à l'amélioration de la nutrition et de la santé humaines, à titre de contribution à la réalisation du but 2 de l'objectif 1 de développement pour le Millénaire et des buts et objectifs connexes, et accroître par là la sensibilisation à l'importance de la diversité biologique, sa conservation et son utilisation durable.

38. Il est proposé que l'initiative complète les activités existantes au titre du programme de travail sur la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique (et d'autres activités, s'il y a lieu), et d'autres initiatives existantes, et qu'elle se concentre sur un nombre limité d'activités visant à accroître la sensibilisation au rôle de la diversité biologique et intégrer les questions liées à la diversité biologique dans les initiatives existantes traitant de l'alimentation, l'agriculture, la santé et la nutrition.

39. Les éléments possibles de cette initiative sont les suivants:

- a) Décrire et évaluer les liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation et la santé, notamment en éclaircissant le rapport entre la diversité biologique, la diversité alimentaire et la santé (ainsi que les liens pertinents entre la santé humaine et la santé des écosystèmes);
- b) Intégrer la conservation et l'utilisation de la diversité biologique dans les agendas et les programmes pour la nutrition et à la santé;
- c) Intégrer la diversité biologique dans les agendas pour l'alimentation et l'agriculture, en faisant mieux connaître les liens entre la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé;
- d) Sensibiliser le public aux liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé. (Cette activité pourrait être liée à l'objectif 14 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes);
- e) Élaborer un ou plusieurs indicateurs de la diversité biologique utilisée dans les produits alimentaires et les médicaments, conformément à la décision VII/30;
- f) Promouvoir, dans le cadre du programme de travail sur la diversité agricole, des activités propres à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de la santé humaines par l'utilisation accrue de la diversité biologique, notamment:
 - i) Conservation et utilisation de la diversité génétique des cultures et de l'élevage;
 - ii) Conservation et utilisation d'espèces négligées et sous-exploitées;
 - iii) Promotion des petites exploitations familiales;
- iv) Conservation et utilisation durable des ressources sauvages, notamment celles qui soutiennent la viande de brousse et la pêche;
- v) Promotion, conservation et utilisation durable de la diversité biologique importante associée aux principales cultures agricoles (par exemple, la diversité biologique associée à la culture du riz);
- vi) Atténuation de la pauvreté grâce à la diversification des moyens de subsistance; et

- g) Intégrer les questions liées à l'alimentation, la nutrition et la santé dans le Programme de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes de la Convention.

40. Il est prévu que l'initiative internationale transversale et intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation, la nutrition et la santé sera instituée au sein du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la Convention sur la diversité biologique (voir tableau ci-dessous).

Table de correspondance des éléments proposés de l'initiative et des éléments du Programme de travail sur la diversité biologique agricole.

Éléments de l'initiative	Éléments du programme			
	1 Evaluation	2 Gestion adaptative	3 Renforcement des capacités	4 Intégration
Description et évaluation des liens entre la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé	✓			
Intégration dans les agendas pour la nutrition, l'alimentation, la santé et la conservation/utilisation durable				✓
Intégration dans les agendas pour l'agriculture et le développement rural				✓
Sensibilisation du public				✓
Élaboration d'indicateurs d'évaluation des tendances de la diversité biologique par rapport à l'alimentation, la nutrition et la santé et de la réalisation des buts et objectifs pertinents	✓			
Promouvoir des activités dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole et les programmes de travail connexes, concernant la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé		✓	✓	
Protéger les connaissances traditionnelles associées à la diversité biologique, à l'alimentation, à la nutrition et à la santé			✓	.
